

OBJET

PERSONNEL -  
Manifestations et actions  
culturelles - Rémunération  
d'intervenants.

Rapporteur :  
Mme le Maire

Date de convocation :  
24/09/19

Date d'affichage :  
08/10/19

Nombre de Conseillers  
en exercice : 45

Quorum : 23

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 41

Nombre de Conseillers  
votant : 41

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1 OCTOBRE 2019 à 18h00

en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

Sont présents :

Mme Frédérique MACAREZ, Mme Monique RYO, M. Christian HUGUET, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Françoise JACOB, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, Mme Sylvie ROBERT, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, M. Paul GIRONDE, Mme Maryse SEFIKA, Mme Colette BLEROT, Mme Denise LEFEBVRE, M. Gilles GILLET, M. Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Agnès POTEI, M. Xavier BERTRAND, M. Karim SAÏDI, M. Philippe CAMELLE, Mme Caroline ALLAIGRE, Mme Najla BEHRI, Mme Christine LEDORAY, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. José PEREZ.

Sont excusés représentés :

Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Serge MARTIN représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, Mme Yvonne SAINT-JEAN représenté(e) par M. José PEREZ, M. Jean-Claude NATTEAU représenté(e) par M. Christian HUGUET, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)(s) :

Mme Sylvie SAILLARD, M. Florian DEMARCQ, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Stéphane ANDURAND

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

Certaines disciplines artistiques proposées à l'école de dessin Maurice Quentin de La Tour peuvent nécessiter le concours ponctuel d'un modèle vivant.

Il est dès lors nécessaire de créer un emploi de vacataire pour l'exercice de cette mission, du 2 septembre 2019 au 3 juillet 2020. Son taux horaire brut de rémunération serait fixé à 21,47€.

Par ailleurs, dans le cadre du programme d'action culturelle, il convient d'avoir recours occasionnellement à des techniciens son, lumière, plateau pour mettre en œuvre des spectacles vivants.

Au regard des besoins variables, il y a lieu de créer 30 emplois de vacataires, du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 30 juin 2020. Leur taux horaire brut de rémunération serait fixé à 18€.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil, après avis de la Commission des Finances :

- d'approuver la création des emplois de vacataires dans les conditions mentionnées au présent rapport.

**DELIBERATION**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



  
Frédérique MACAREZ  
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-210206660-20191001-47322-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/19

Publication : 08/10/19

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation